ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 43213

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur la prime qualite automobile dont l'application prendra fin le 30 septembre 1996 et sur la necessite de soutenir le marche automobile francais a partir d'octobre 1996. Les constructeurs francais ont moins profite des effets de la PQA que leurs concurrents etrangers. En effet, leurs parts de marche sont passees de 59,8 p. 100 en octobre 1995, date de lancement de la PQA, a 52,3 p. 100 en aout 1996. C'est pourquoi il demande comment le Gouvernement envisage la poursuite de son action en faveur du secteur automobile francais, essentiel pour l'economie nationale et pour le maintien de l'emploi dans ce secteur d'activite.

Texte de la réponse

Au cours des trois dernieres annees, l'Etat a apporte un soutien exceptionnel au secteur de la construction automobile dans le cadre de deux dispositifs successifs de prime a l'achat de vehicules neufs, qui represente une charge budgetaire superieure a 8 milliards de francs au total. Ces mesures ont permis de relancer les ventes qui accusaient une baisse conjoncturelle en 1993. Elles ne pouvaient neanmoins se concevoir que comme un dispositif transitoire. Leur reconduction aurait comporte des effets pervers durables, en deformant la repartition de ventes entre les differents niveaux de gamme et en affectant l'equilibre entre le marche des vehicules neufs et celui des vehicules d'occasion. C'est la raison pour laquelle il a ete decide de ne pas mettre en place de nouveau dispositif de primes. La situation du secteur automobile continue de faire l'objet de l'attention et du soutien des pouvoirs publics. Ainsi, les constructeurs pourront beneficier du futur programme de recherche en matiere de transport, appele PREDIT, qui sera dote d'une contribution budgetaire substantielle. Ce programme est actuellement en cours d'elaboration en coherence avec le programme cadre europeen de recherche et de developpement sur les transports. En outre, les constructeurs francais ont beneficie d'aides nationales et europeennes a la formation, d'aides du fonds national pour l'emploi qui permettent de financer pres de 30 000 preretraites en 10 ans, ainsi que de la compensation par l'Etat du cout du chomage partiel qui resulte des variations saisonnieres de leur activite (soit pres de 200 millions de francs d'allocations de chomage partiel en 1995). Enfin, la loi de finances pour 1997 a releve de 100 000 F a 120 000 F le plafond d'amortissement des vehicules de tourisme acquis par les societes et dont la premiere mise en circulation est intervenue a compter du 1er novembre 1996. Cette mesure est de nature a stimuler les ventes, en particulier dans les segments de moyens et de haut de gamme, et donc a ameliorer les performances des constructeurs. Par ailleurs, le Gouvernement vient de designer un expert qui sera charge d'analyser dans leurs dimensions sociales, industrielles et commerciales les evolutions du secteur automobile.

Données clés

Auteur : M. Hunault Michel
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43213

Rubrique : Automobiles et cycles
Ministère interrogé : économie et finances
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5012
Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1072